

AFPEV PROGRAMME 2023

FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE

Organisme certifié QUALIOPi



Mise à jour : décembre 2022

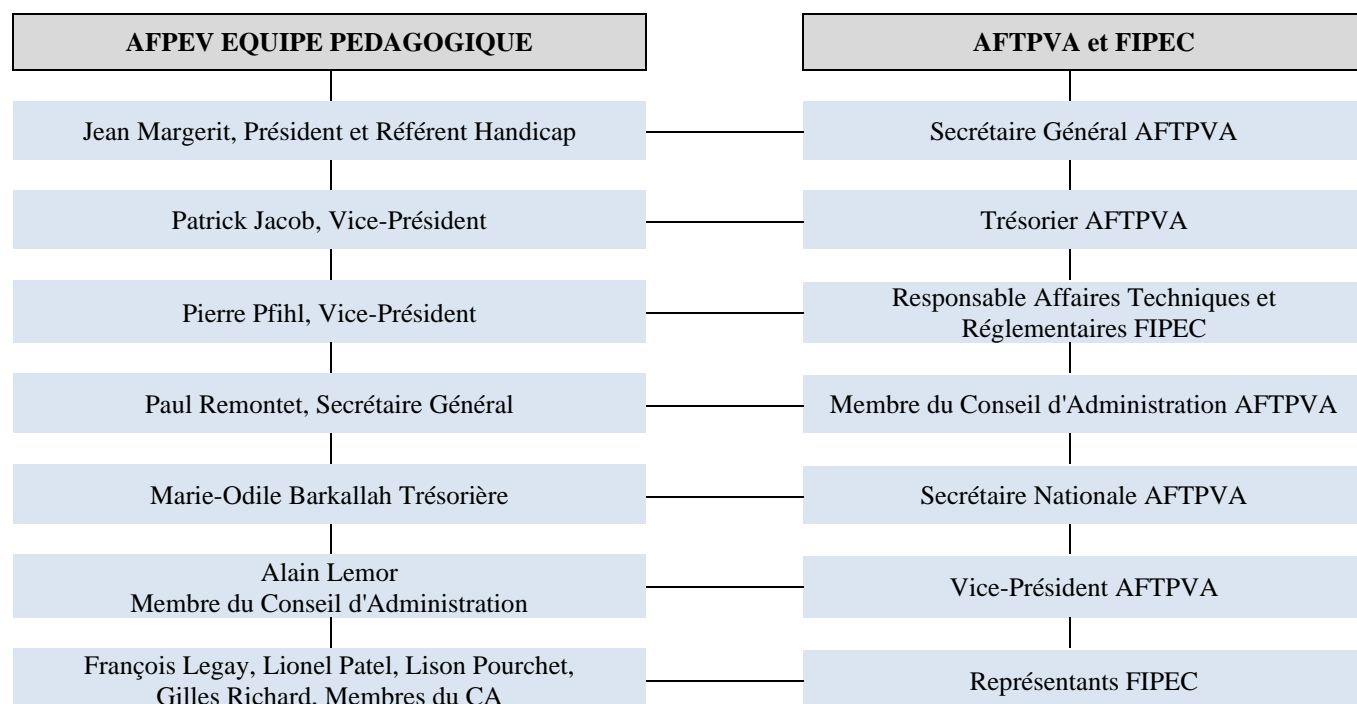


FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE dans les industries des peintures, vernis, encres d'imprimerie, couleurs fines et professions connexes

PROGRAMME 2023

HUIT BONNES RAISONS DE CHOISIR L'AFPEV

- Une expérience reconnue dans le domaine des Coatings ~ organismes fondateurs **AFTPVA**, Association Française des Techniciens des Peintures, Vernis, Encres d'Imprimerie, Colles et Adhésifs www.aftpva.org et **FIPEC**, Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs, Préservation du Bois www.fipec.org.
- L'AFPEV est une association loi 1901, enregistrée auprès de la Préfecture d'Ile de France, sous le numéro 11751467175 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, art. L.6352-12 du code du travail). Elle est certifiée **QUALIOPI** par l'AFNOR depuis le 15 juillet 2020.
- Une offre diversifiée et sans cesse renouvelée pour un perfectionnement des connaissances.
- Des intervenants spécialistes reconnus des industries concernées et donc particulièrement aptes à répondre aux problématiques industrielles et technologiques.
- Une pédagogie adaptée au profil des participants. Pour les stagiaires en situation de handicap, l'AFPEV vous accompagne et vous propose des formules adaptées. Nous vous invitons à contacter notre référent handicap, M. Margerit.
- Vos interlocuteurs chargés des relations avec les stagiaires sont Marie-Odile Barkallah et Jean Margerit.
- Un nombre de stagiaires limité pour favoriser les échanges et les contacts.
- Un accueil convivial dans des locaux adaptés. Une facilité d'accès en transport en commun.



PROGRAMME 2023

FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

CONNAISSANCE DES MATIERES PREMIERES



N° 02 Généralités Peintures

! formation en distanciel ou présentiel

Durée : 1 jour (6 heures)

535 € H.T.

Généralités des peintures, les différents types, la composition, la fabrication, le séchage, les défauts et l'hygiène/sécurité/environnement.

Niveau de formation du public concerné : Techniciens de laboratoire débutants, vendeurs et responsables de rayon bricolage

► Cette formation peut être complétée par les stages N° 3, 6, 13.

N° 03 Les matières premières de base de la peinture : les matières filmogènes

Durée : 2 jours et demi (15 heures)

1 110 € H.T.

Présentation des principales résines utilisées dans l'industrie des peintures.

Niveau de formation du public concerné : Chefs de projets, ingénieurs, techniciens de laboratoire, technico-commerciaux

N° 06 Les matières premières de base de la peinture : les pigments, colorants et charges

! formation en distanciel ou présentiel

Durée : 2 jours (12 heures)

910 € H.T.

Présentation des principaux pigments et matières de charge utilisés dans l'industrie des peintures.

Niveau de formation du public concerné : Chefs de projets, ingénieurs, techniciens de laboratoire, technico-commerciaux

N° 13 Les matières premières de base de la peinture : les additifs

! formation en distanciel ou présentiel

Durée : 2 jours (12 heures)

910 € H.T.

Présentation des principaux additifs utilisés dans l'industrie des peintures.

Niveau de formation du public concerné : Chefs de projets, ingénieurs, techniciens de laboratoire, technico-commerciaux

N° 26 Les matières premières de base des adhésifs en phase aqueuse

! formation en distanciel ou présentiel

Durée : 1 jour (6 heures)

535 € H.T.

Présentation des éléments constitutifs d'un adhésif en phase aqueuse.

Niveau de formation du public concerné : Chefs de projets, ingénieurs, techniciens de laboratoire, technico-commerciaux

PHENOMENES PHYSIQUES



N° 12 Connaissance de la couleur et de la colorimétrie instrumentale

Durée : 2 jours (12 heures)

1 110 € H.T.

*Pigments, colorants, pâtes pigmentaires, mise en œuvre d'une teinte, mesure de la couleur et contrôles
Avec quelques cas pratiques*

Niveau de formation du public concerné : Techniciens en charge de la couleur dans les PME

N° 28 La chimie des colles aqueuses

! formation en distanciel ou présentiel

Durée : 1 jour (6 heures)

535 € H.T.

Composition d'une colle aqueuse, principes du collage.

Niveau de formation du public concerné : Chefs de projets, ingénieurs, techniciens de laboratoire, technico-commerciaux

N° 63 La rhéologie et les agents rhéologiques dans l'industrie des revêtements et des adhésifs

Durée : 2 jours (12 heures)

1 110 € H.T.

La rhéologie, outil indispensable pour la formulation. Les différents types d'épaississants et leur utilisation.

Niveau de formation du public concerné : Chefs de projets, ingénieurs, techniciens de laboratoire

FORMULATION



N° 16 Formulation Peinture : notions de base

Durée : 2 jours (12 heures) 1 110 € H.T.

Généralités, principaux constituants, propriétés, principes de formulation

Niveau de formation du public concerné : Tout public ayant une formation plutôt technique avec des notions de chimie de base.

N° 18 Formulation des peintures : les paramètres volumiques et leurs impacts sur les propriétés finales formation en distanciel ou présentiel

Durée : ½ journée (3 heures) 285 € H.T.

Les bases de la formulation et le rôle clé joué par les paramètres volumiques : la Concentration Pigmentaire Volumique (CPV), le Volume Pigment, et l'Extrait Sec en Volume. Formation illustrée de nombreux exemples notamment des films de peinture sur cartes de contraste.

Niveau de formation du public concerné : Techniciens, ingénieurs et personnel R&D impliqués dans la formulation de peinture (Fabricants de peintures, Fabricants de matières premières...)

N° 21 Les revêtements biosourcés

Durée : 1 jour (6 heures) 535 € H.T.

Synthèse sur les matériaux biosourcés et leurs principales utilisations, critères de choix et principes de formulation.

Niveau de formation du public concerné : Tout public. Des connaissances en chimie sont un plus mais ne sont pas indispensables à la compréhension globale de la formation

N° 45 Les revêtements photocatalytiques : autonettoyance et décomposition des polluants organiques

Durée : 2 jours (12 heures) 1 110 € H.T.

Apport de la photocatalyse en termes d'esthétique, de durabilité des bâtiments et de protection de l'environnement.

Niveau de formation du public concerné : Tout public ayant une formation technique avec de bonnes notions de physicochimie

N° 57 Apports de la chimie des interfaces à la formulation des peintures

Durée : 1 jour (6 heures)

535 € H.T.

Approche microscopique (interactions polymères/charges-pigments au sein du feuil) et approche macroscopique (adhésion au substrat, adhésion inter couches, résistance mécanique et chimique des films appliqués). Ou comment en intégrant ces deux approches, il est possible de mieux sélectionner ses matières premières pour optimiser ses formulations.

Niveau de formation du public concerné : Personnel R&D impliqué dans la formulation

Formation Intra-entreprise uniquement en ligne ou en présentiel **Sélection des solvants** **Théorie et application des paramètres de solubilité de Hansen**

Durée : 1h30 (hors questions/discussions)

Tarif : nous consulter

Dans la formulation de peintures, ou encore le nettoyage, les solvants jouent un rôle déterminant. Face aux nouvelles réglementations, aux besoins de matières premières plus respectueuses de l'Homme et de l'environnement, les formulateurs sont régulièrement confrontés à la recherche de solvants alternatifs ou à la reformulation de leurs systèmes. Ce processus peut s'avérer complexe et long au regard du vaste choix existant. A ce titre, les paramètres de solubilité de Hansen peuvent s'avérer un outil précieux pour guider le formulateur.

Niveau de formation du public concerné : Techniciens, ingénieurs et personnels R&D impliqués dans la formulation de solvants (Fabricants de peintures, Fabricants de matières premières...)

PEINTURES INDUSTRIELLES



N° 31 Choix et préconisation des peintures industrielles

Durée : 1 jour (6 heures)

535 € H.T.

Quelles peintures pour quelles propriétés finales ? Influence des matériaux supports sur le choix.

Niveau de formation du public concerné : Techniciens et ingénieurs, formulateurs ou utilisateurs de peintures

N° 32 Les revêtements anticorrosion

Durée : 2 jours (12 heures)

1 110 € H.T.

*Principes physicochimiques de la corrosion.
Différents paramètres à prendre en compte pour combattre la corrosion du fer.*

Niveau de formation du public concerné : Chefs de projets, ingénieurs R&D, techniciens de laboratoire (bonnes notions de chimie requises)

► **Le stage se déroule dans un laboratoire avec des TP. Nombre de places limité.**

N° 37 Les matériels d'application des peintures industrielles liquides et poudre

Durée : 1 jour (6 heures) 535 € H.T.

Optimiser les performances des pièces peintes par le choix judicieux des systèmes d'application, et leurs réglages.

Niveau de formation du public concerné : Techniciens et ingénieurs, formulateurs ou utilisateurs de peintures

N° 81 Démarche d'expertise des défauts des peintures industrielles

Durée : 1 jour et demi (10 heures) 925 € H.T.

Passage en revue des défauts selon leurs origines possibles. Etude de cas.

Niveau de formation du public concerné : Techniciens et ingénieurs, formulateurs ou utilisateurs de peintures

N° 93 Expertise judiciaire et laboratoire d'appui

Durée : 1 jour (5 heures) 455 € H.T.

Analyser et comprendre les enjeux du déroulement d'une expertise judiciaire.

Niveau de formation du public concerné : Techniciens et ingénieurs de conception et de production, techniciens et ingénieurs du service après-vente, responsables juridiques

FABRICATION, PROCESS



N° 43 Les essais laboratoires peintures et/ou adhésifs dans l'industrie

Durée : 1 jour (6 heures) 535 € H.T.

*Réalisation d'essais, cahier des charges, appareils de mesure et d'essai, rapport d'essais.
Exemples possibles à la demande des stagiaires.*

Niveau de formation du public concerné : Chefs de projets, opérateurs en laboratoire, responsables de qualification des produits

► Cette formation s'adapte aux besoins des stagiaires (peintures et/ou adhésifs).

N° 51 Les solutions peinture dans l'industrie, compatibles avec l'environnement, l'hygiène et la sécurité du travail

Durée : 2 jours (12 heures) 1 110 € H.T.

Cette formation s'appuie sur des exemples concrets.

Niveau de formation du public concerné : Chefs de projets, ingénierie, responsables en production, responsables méthodes, responsables ou animateurs environnement/sécurité

N° 56 Les plans d'expériences en peintures, encres et adhésifs

Durée : 1 jour (6 heures) 535 € H.T.

Maîtriser, traiter, analyser et interpréter efficacement les plans d'expériences.

Niveau de formation du public concerné : Chefs de projets, ingénieurs, techniciens supérieurs

N° 60 Technologie des encres : du laboratoire à la production

Durée : 2 jours (12 heures) 1 110 € H.T.

Les encres et leur chimie.

Niveau de formation du public concerné : Chefs de projets, ingénieurs, techniciens de laboratoire, TC

REGLEMENTATIONS



N° 72 Performance énergétique et isolation thermique des bâtiments

Durée : 1 jour (7 heures) 620 € H.T.

*Objectifs et enjeux de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV).
Fonctionnement énergétique d'un bâtiment, différentes techniques d'isolation.*

Niveau de formation du public concerné : Acteurs de la filière bâtiment (architectes, personnels des bureaux d'études, sociétés d'ingénierie...)

N° 76 Classification des mélanges selon la réglementation CLP

▲ formation en distanciel ou présentiel

Durée : 2 jours (12 heures) 1 110 € H.T.

Explication de la réglementation. Exercices pratiques adaptés au secteur de la peinture

Niveau de formation du public concerné : Responsables des fiches de sécurité, responsables laboratoire, production...

N° 77 **Fiches de sécurité étendues et scénarios d'exposition pour les mélanges**

 **formation en distanciel ou présentiel**

Durée : 1 jour (7 heures)

620 € H.T.

*Cadre légal et obligations pour les fabricants. La méthode LCID + exercices
La méthode SWED / SUMI + exercices*

Niveau de formation du public concerné : Responsables des fiches de sécurité, responsables laboratoire, production, commerciaux...

N° 95 **Les avantages de la certification ISO 9001**

 **formation en distanciel ou présentiel**

Durée : ½ journée (4 heures)

370 € H.T.

Ou comment apporter des garanties en matière de qualité organisationnelle au sein de l'entreprise

Niveau de formation du public concerné : Chefs d'entreprise ou toute personne désirant comprendre les enjeux et principes d'une démarche qualité

Moyens pédagogiques des cours inter et intra-entreprise

L'action de formation débute par une présentation du formateur et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique. Elle se déroule selon le programme qui a été transmis auparavant à chaque stagiaire. Un support pédagogique pourra être fourni.

Le formateur veille à ce que les stagiaires puissent poser leurs questions afin de faciliter l'interaction et le transfert de connaissances.

Un test d'évaluation des connaissances acquises lors de la formation est réalisé en fin de stage.

Pour toute question, l'équipe pédagogique et administrative est à votre écoute au 01 42 63 45 91.

Programmes « Transport Marchandises Dangereuses »

NOUVEAUTES



Le Transport des Marchandises Dangereuses est règlementé par l'ADR en voie routière, par l'IMDG en voie maritime et par l'OACI – IATA en voie aérienne.

Le chapitre 1.3 de l'ADR stipule que toutes les personnes intervenant dans l'activité TMD (cariste, manutentionnaire, préparateur de commande, personnel d'exploitation en charge des documents, commerciaux transportant leur échantillonnage...) doivent être formées selon son domaine d'activité et de responsabilité.

Le chapitre 1.3 de l'IMDG stipule que le personnel à terre ayant à s'occuper du TMD doit être formé de manière adaptée à ses responsabilités.

Ces formations doivent être complétées périodiquement par un **recyclage** pour tenir compte des évolutions réglementaires. L'employeur doit détenir un relevé de ces formations et les communiquer à l'autorité compétente sur demande. Afin de répondre à ces obligations réglementaires l'AFPEV vous propose les différents programmes suivants :

 **formations en distanciel ou présentiel**

➔ **ADR 1.3** (initial et recyclage)

Durée : 1 jour (7 heures) 620 € H.T.

Acquérir les connaissances nécessaires à la gestion en sécurité des transports des marchandises dangereuses par voie routière

Niveau de formation du public concerné : Personne en charge des services logistiques, commerciaux et administratifs - Conducteurs en dessous des seuils du 1.1.3.6 - Opérateurs, expéditeurs, destinataires ayant à appliquer et à respecter la réglementation du TMD

➔ **Dépoteur citerne** (initial et recyclage)

Durée : 0,5 jour (3,5 heures) 400 € H.T.

Acquérir les connaissances nécessaires à la réception des transports des marchandises dangereuses en citerne

Niveau de formation du public concerné : Personne en charge de la réception et du dépotage des citernes de marchandises dangereuses

➔ **Emballeur colis** (initial et recyclage)

Durée : 0,5 jour (3,5 heures) 400 € H.T.

Acquérir les connaissances nécessaires au conditionnement des marchandises dangereuses en colis

Niveau de formation du public concerné : Personne en charge du conditionnement des marchandises dangereuses en colis - Personne en charge du marquage et de l'étiquetage des colis

➡ **IMDG 1.3** (recyclage)

Durée : 1 jour (7 heures) 620 € H.T.

Acquérir les connaissances nécessaires à la gestion en sécurité des transports des marchandises dangereuses par voie maritime

Niveau de formation du public concerné : Personne en charge des services logistiques, administratifs et de l'emportage des conteneurs - Opérateurs, expéditeurs, destinataires ayant à appliquer et à respecter la réglementation IMDG

➡ **Multimodale**

Durée : 2 jours (14 heures) 1 300 € H.T.

Durée : 1 jour (7 heures) (recyclage) 620 € H.T.

Acquérir les connaissances nécessaires à la gestion en sécurité des transports des marchandises dangereuses par voies routière et maritime

Niveau de formation du public concerné : Personnel en charge des services logistiques, administratifs et de l'emportage des conteneurs - Opérateurs, expéditeurs, destinataires ayant à appliquer et à respecter la réglementation ADR et IMDG

➡ **E-learning ADR 1.3**

Durée : 0,5 jour (4 heures) 400 € H.T.

Acquérir les connaissances nécessaires au transport en sécurité des marchandises dangereuses en exemption partielle (quantité limitée, 1.1.3.6) par voie routière

Niveau de formation du public concerné : Conducteurs (y compris commerciaux) en-dessous des seuils du 1.1.3.6

➡ **Préparation à l'examen de CSTMD**

Durée : Selon les modes de transport et les classes de danger

Tarif : Nous consulter

Conformément au chapitre 1.8.3.1 de l'ADR, chaque entreprise dont l'activité comprend le transport de marchandises dangereuses doit déclarer un conseiller à la sécurité, titulaire d'un certificat de formation CSTMD en cours de validité. Afin de répondre à cette obligation réglementaire, l'AFPEV peut vous proposer sur demande, une formation de préparation à l'examen (initial ou recyclage) du CIFMD.

Acquérir les connaissances nécessaires pour se présenter à l'examen national CSTMD, et obtenir l'attestation de formation requise par le CIFMD

Niveau de formation du public concerné : Toute personne voulant se présenter à l'examen CSTMD - Personne souhaitant approfondir ses connaissances en réglementation MD

NOTRE OFFRE DE FORMATION

En inter-entreprises

Vous trouverez toute notre offre de formation inter-entreprises en feuilletant le programme 2023. Les stages ont lieu 5 rue Etex, 75018 Paris et pour certains en distanciel.

En intra-entreprise

Si vous souhaitez former un ou plusieurs de vos collaborateurs sur un programme inter-entreprises, nous pouvons réaliser cette formation, aux dates qui vous conviennent, dans votre entreprise ou dans nos locaux (tarif sur devis).

Sur mesure

Notre équipe pédagogique analyse votre demande et élabore une proposition en prenant compte de vos besoins spécifiques, de vos objectifs et du profil des participants (tarif sur devis).

INFORMATIONS PRATIQUES

- ⇒ Les formations présentées dans cette brochure répondent à des problématiques « **métier** ».
Les formations dispensées dans le cadre du plan de formation visent principalement à l'adaptation du salarié aux évolutions de son poste de travail ainsi qu'au développement de ses propres compétences.
Les pré-requis correspondent aux connaissances et à la fonction du stagiaire en poste.
- ⇒ Des **fiches détaillées** sont disponibles sur demande. Elles présentent le contenu et les objectifs pédagogiques ainsi que le profil du ou des intervenants dédiés. A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de mobiliser ses compétences.
- ⇒ Les sessions en présentiel ou en distanciel sont programmées dès que le nombre requis de participants est atteint (3 ou 4 participants selon les formations). Un **choix de dates** est alors proposé aux stagiaires. Les inscriptions sont confirmées au moins trois semaines avant la ou les dates fixées.
Toute demande d'inscription est traitée avec la plus grande attention et fait l'objet d'un suivi mensuel.
- ⇒ Nos prix s'entendent **hors taxes**.
Repas de midi. Pour des raisons pratiques et pédagogiques, les stagiaires prennent si possible les déjeuners ensemble avec le formateur. **Les frais de repas ne sont pas inclus** dans les frais de formation. Le coût approximatif refacturé par l'AFPEV s'élève à 25 euros.
- ⇒ Les adhérents de l'AFTPVA à jour de cotisation 2023 bénéficient **d'une remise de 3 %** sur chacun des cours inter-entreprises de ce programme.
- ⇒ Une liste d'hôtels situés à proximité du lieu du stage et un plan d'accès sont envoyés avec les documents administratifs (convocation et convention).
- ⇒ Les formations N° 18, 31, 37, 63, 76, 77 et 81 peuvent être dispensées en anglais.

Analyse des questionnaires « à chaud » 2022 : taux de satisfaction

<i>Méthodes pédagogiques</i>	9,71/10
<i>Supports pédagogiques</i>	9,37/10
<i>Atteintes des objectifs de formation</i>	9,41/10
<i>Emploi du temps</i>	9,43/10
<i>Echanges avec le groupe</i>	9,88/10

AFPEV : CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Suite à la commande d'une formation, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses propres conditions générales d'achat.

Documents contractuels

L'AFPEV fait parvenir au Client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Cette convention précise l'intitulé du stage, la durée, les modalités de son déroulement, la personne concernée et le prix.

Le Client s'engage à retourner à l'AFPEV dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. A l'issue de la formation, une attestation de présence est adressée au Client.

Prix, facturation et règlement

Les prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Dans le cas de formation Intra-entreprise, les frais du ou des formateurs sont en sus (déplacement, hébergement, tout autres frais annexes) et refacturés sur justificatifs. Un acompte minimum de 30 % devra être versé par le Client à la conclusion du Contrat.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de l'AFPEV à réception et au plus tard sous 30 jours date de facture.

Règlement par un Opérateur de Compétences

En cas de prise en charge par l'OPCO dont il dépend, il appartient au Client de :

- le signifier à l'AFPEV ;
- faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de son acceptation ;
- communiquer à l'AFPEV une copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande

Dans le cas où le Client s'inscrirait à une formation AFPEV, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, l'AFPEV pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à la formation, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

▪ **Report / annulation d'une formation par l'AFPEV**

L'AFPEV se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

▪ **Annulation d'une formation par le Client**

Toute formation est due en totalité, sauf accord contraire de l'AFPEV.

Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit selon les conditions suivantes :

- Pour les formations inter ou intra entreprises, la demande d'annulation devra être communiquée au moins dix (10) jours calendaires avant le début de la formation avec une retenue de 25 % du montant global H.T. de la formation.
- A défaut, 100 % du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

Dans les deux cas, il appartient éventuellement à l'AFPEV de proposer au Client un report de formation.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à l'AFPEV en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'AFPEV pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de PARIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client.



Association enregistrée sous le numéro 11.75.14671.75 auprès du Préfet de la Région Ile-de-France



DEMANDE D'INSCRIPTION 2023

INTITULE DU STAGE _____

STAGIAIRE

Nom _____

Prénom _____

Niveau d'études _____

Fonction dans la société _____

Email _____

SOCIETE _____

Adresse _____

Nom du Responsable Formation _____

Téléphone _____ Email _____

Le Client atteste avoir lu les conditions générales de vente et les avoir acceptées.

Date

Signature

Cachet de la société

Toute demande d'inscription est traitée avec la plus grande attention et fait l'objet d'un suivi mensuel. Avant toute inscription définitive, seront remis au stagiaire conformément à l'article L.6353-8 du Code du Travail :

- Le programme et les objectifs à atteindre
- Le nom et titre ou qualité du formateur
- Les horaires
- Les modalités d'évaluation
- Le règlement intérieur applicable à la formation

Les demandes d'inscription sont traitées par Marie-Odile Barkallah et Jean Margerit (coordonnées ci-dessous), de même que les réclamations ou signalements d'aléas.

A RETOURNER A :

AFPEV – siège social et cours : 5 rue Etex, 75018 Paris – aftpva-mob@wanadoo.fr